

Créteil, le 13 août 2014

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Autoroute A6 – travaux de finition des chaussées Circulation sur une voie par sens la nuit (21h00 à 5h00) du 18 au 22 août et du 25 au 29 août 2014 entre Auvernaux et Nainville-les-Roches

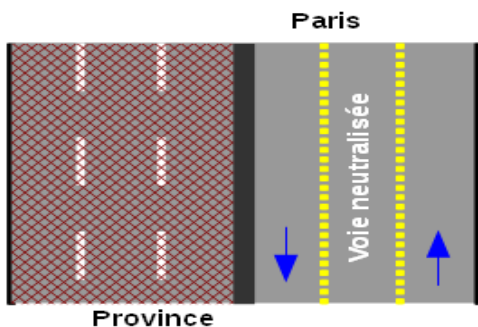
Construites de 1959 à 1962 et élargies de 1967 à 1972, les chaussées vétustes en dalles de béton de l'autoroute A6 au Sud d'Évry entre la RN104 et la limite de concession, impactent les conditions de sécurité et de confort des usagers et génèrent des nuisances sonores pour les riverains.

Depuis 3 ans, la DiRIF rénove ces chaussées : il s'agit de fracturer les dalles de béton puis de les recouvrir d'une nouvelle chaussée dont le revêtement final est conçu pour minimiser les nuisances sonores. Le relèvement du niveau des chaussées impose le rehaussement des ponts qui franchissent l'autoroute, ainsi que la mise à niveau des dispositifs de retenue latéraux et du système d'assainissement.

La troisième des quatre sections concerne un linéaire de 4,1 km d'Auvernaux à Nainville-les-Roches et le relèvement de 3 ponts à Saint-Fargeau-Ponthierry, Nainville-les-Roches et Perthes-en-Gâtinais. Son coût de 18 M€ est entièrement financé par l'État.

Les travaux débutés le 24 mars 2014 ont permis de réaliser de nouvelles glissières de sécurité en béton séparant les chaussées de chaque sens et d'adapter divers équipements de la route. Du 30 juin 2014 au 23 juillet 2014, les travaux ont permis le remplacement de la chaussée du sens province-Paris. Depuis le 24 juillet, les travaux concernent le remplacement de la chaussée du sens Paris-province.

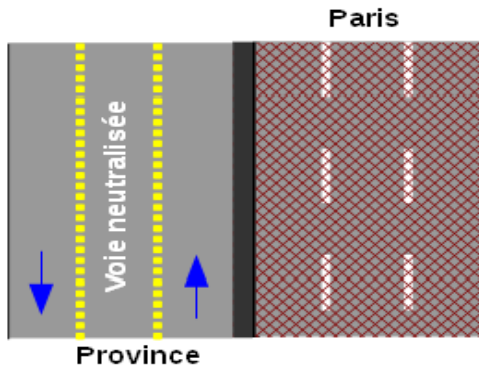
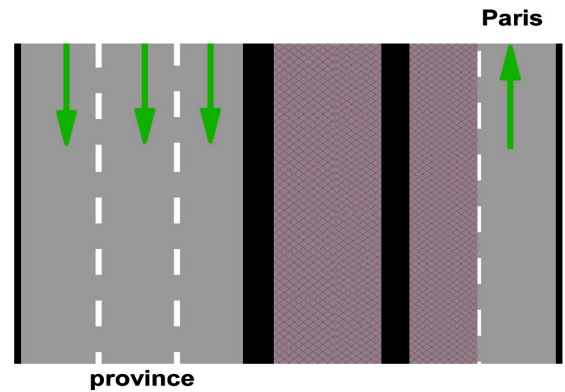
Les travaux de pose et raccordement des couches de roulement pour finir les chaussées vont se dérouler du 18 au 29 août 2014. Pour la sécurité des usagers et des intervenants pendant ces travaux, la chaussée à traiter doit être totalement libérée de toute circulation. Cette disposition ne peut être mise en œuvre que de nuit en semaine.



Ainsi, pour les travaux de raccordement de la couche roulement, **du lundi 18 août 2014 à 21h00 au mardi 19 août 2014 à 05h00**, la circulation du **sens Paris-province** de l'autoroute A6 est **basculée** sur la chaussée opposée où les usagers circulent **sur une voie par sens**, sur une longueur de 10 km, au droit des communes du Coudray-Montceaux, d'Auvernaux et de Nainville-les-Roches. La vitesse maximale autorisée est fixée à **70 km/h** sauf dans les zones basculement où elle est fixée à 50 km/h. Le dépassement est interdit.

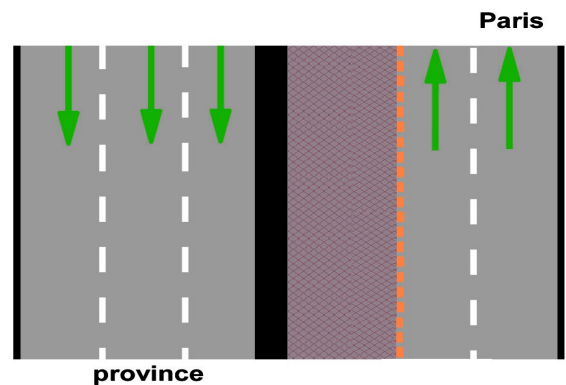
**CONTACT PRESSE :**  
Catherine TRUFFAULT  
Tél. 01 46 76 88 08

Pour l'enlèvement des glissières en béton actuellement en place sur la chaussée du sens province-Paris, **les nuits de 21h00 à 05h00, du mardi 19 août à 21h00 au vendredi 22 août à 05h00**, les usagers du **sens province-Paris** circulent **sur 1 voie de largeur réduite** où la vitesse maximale autorisée est fixée à **70km/h** et le dépassement est interdit.



Pour les travaux de pose de la couche de roulement, **les nuits de 21h00 à 05h00, du lundi 25 août à 21h00 au vendredi 29 août à 05h00**, la circulation du **sens province-Paris** de l'autoroute A6 est **basculée** sur la chaussée opposée où les usagers circulent **sur une voie par sens**. La vitesse maximale autorisée est alors fixée à **70 km/h** sauf dans les zones de basculement d'une chaussée à l'autre où elle est fixée à 50 km/h. Les dépassements sont interdits

**Du mardi 19 août 2014 au jeudi 28 août 2014, en dehors des nuits définies ci-dessus**, les usagers du **sens province-Paris** circulent **sur 2 voies de largeur réduite** où la vitesse maximale autorisée est fixée à **70 km/h** et les usagers du **sens Paris-province** circulent **sur 3 voies** de largeur nominale où la vitesse maximale autorisée est fixée à **110 km/h**.



**À partir du 29 août 2014 à 05h00**, les usagers circulent à **3 voies** de largeur nominale **sur chaque chaussée de chaque sens**, où la vitesse maximale autorisée est fixée à **110 km/h**.

Pour éviter ce secteur pendant les travaux, les usagers peuvent emprunter préférentiellement (cf. schéma des itinéraires de déviation ci-après) :

- pour le sens Paris-province : la RN104 (Francilienne), l'autoroute A5 vers Troyes et l'autoroute A19 vers Courtenay pour rejoindre l'autoroute A6 en direction de Lyon ;
- pour le sens province-Paris : l'itinéraire inverse à partir de l'échangeur de Courtenay sur l'autoroute A6.

Les usagers peuvent consulter [sytaadin.fr](http://sytaadin.fr) pour optimiser leur itinéraire. Ils sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes Sytadin sont relayées sur Twitter (@sytaadin).



